

Les problèmes du cadre en PIP et en Psychanalyse

En psychanalyse, on entend par « cadre » l'ensemble des conventions, du « contrat » passé entre l'analyste et le patient lorsqu'ils décident d'engager une relation thérapeutique. Cela doit être dit explicitement dès les premiers entretiens : il est nécessaire que ce « contrat » soit passé de façon aussi claire que possible. Il est donc impératif que l'analyste soit au clair avec ce qu'il propose, et les raisons pour lesquelles il le propose ; et qu'il soit clair dans ce qu'il en dit. Cela suppose qu'il écoute les questions du consultant, qu'il accueille sérieusement ses objections, et qu'il y réponde le mieux possible. Bien entendu, il ne s'agit pas alors de se justifier, mais de montrer que ce qui se développera de la relation thérapeutique doit être strictement délimité d'emblée par des règles sans ambiguïté ; et que ces règles ne procèdent pas de l'arbitraire, du bon plaisir de l'analyste, qu'elles sont fixées par l'institution à laquelle il se réfère, et qu'elles s'imposent également aux deux protagonistes

J'énoncerai ici les principales règles usuelles dans le cas de l'analyse « classique », divan-fauteuil ; elles sont transposables assez exactement pour les autres modes d'action de l'analyste, en particulier pour les psychothérapies « en face à face » ; et, sans aucun doute, elles s'imposent également au psychologue non psychanalyste qui conduit des psychothérapies – qu'il choisisse de nommer ainsi son action, ou qu'il préfère parler de « prise en charge psychologique », etc.- s'il veut éviter les très graves difficultés auxquelles il s'exposerait en ne cadrant pas strictement et d'emblée la relation avec le patient, **Perron** mentionnerai quatre aspects majeurs du cadre, à savoir :

1. Le temps et l'argent

Selon **Perron** , Il est nécessaire que, au-delà du ou des entretiens préliminaires, et lorsque l'on propose des rendez-vous réguliers, les choses soient parfaitement évidentes en ce qui concerne le temps (l'horaire et la durée des séances) et l'argent (leur prix et le moment du paiement). Il est évident que le thérapeute est extrêmement rigoureux dans son emploi du temps et ne peut se permettre d'être en retard sous aucun prétexte : comment peut-on exiger au patient qu'il paie entièrement un temps écourté ? S'il n'en commence cependant, très rarement et pour des raisons vraiment indépendantes de sa volonté, qu'après l'heure, il propose au patient d'allonger d'autant une séance ultérieure. Si aucune autre solution n'est possible que de supprimer une séance, il en avertit suffisamment à l'avance, il présente ses excuses. Si l'on respecte les règles élémentaires de la politesse, tout cela est évident, mais cela dépasse : la relation thérapeutique est une relation basée sur la confiance et le respect réciproque. la question peut paraître plus délicate en ce qui concerne la durée des séances, **Perron** affirme que la durée de l'analyse "de divan" est réglée par les analystes de la SPP à trois quarts d'heure (45 Minutes), et le plus souvent en psychothérapie de face à face. Cependant, dans ce dernier cas, avec des enfants ou des adultes très perturbés, il est possible de prévoir des séances plus courtes (par exemple d'une demi-heure), mais ici encore, à moins de circonstances exceptionnelles, il est nécessaire de respecter cette durée (Cité dans, Si Moussi, 2002).

Il faut que le psychologue soit vigilant quant à la pratique dans le contexte algérien où les patients se caractérisent par la souplesse de gérer leur temps (*9h ou 9h10 pour certains c'est*

pareil !), cela doit être dit d'emblé et d'une façon plus claire qu'arriver à l'heure est une nécessité clinique du cadre à respecter, et en finir également la séance à temps. (Gaci, 2024,P92) Il est évident que le coût des séances doit être précisé dès le départ, et toujours respecté par la suite. Ce prix devrait être adapté aux ressources du patient. La demande d'un prix excessif en raison de ces ressources peut avoir un impact significatif sur le processus thérapeutique (ne serait-ce qu'en raison de la culpabilité que le thérapeute éprouvera...) Lorsqu'on demande trop peu, cela peut donner au patient l'impression que cela n'est pas très important, et qu'un thérapeute qui demande si peu est lui-même peu valorisé et, ayant peu de clients, ne peut les retenir alors. La détermination du prix, qui doit généralement se faire dès la première séance, est donc souvent difficile : attention au masochisme ou à la vantardise de certains, qui paieront trop et vous en voudront, attention à la roublardise d'autres, qui paieront trop peu et s'en regretteront ! (Cité dans Si Moussi, 2002) .

A travers une pratique clinique de plus d'une quinzaine d'années, nous constatons à ce jour que la relation psychothérapeutique est une situation où la régression, les rêves et les fantasmes, sont réactivés ou exacerbés, c'est une situation dans laquelle le patient se retrouvait dans une position infantile. Si durant votre enfance vous n'étiez pas tenu de payer l'attention, les soins bienveillants et affectueux que vous donnaient gratuitement vos parents ce n'est pas possible avec le psychologue, l'acte de payer rétablit une relation d'égalité entre les deux protagonistes il ne peut y avoir une relation de dominant-dominé de parent et enfant qu'en dehors de la séance, cela reviendrait à dire que vous refusez de quitter la position infantile dans laquelle vous vous êtes placé pendant le temps de la séance!. Donc payer c'est structurer la relation psychique qui va introduire le principe de réalité, il est important que le patient soit conscient de la réalité extérieure, payer rappelle la temporalité, la reconnaissance du cadre et les limites, permet au patient de relativiser ses désirs et de tolérer la frustration. Quand le patient paye cela lui permet de reconnaître et d'admettre la réalité extérieure et le cadre qui contient les limites de ces pulsions. Il va banaliser la situation analytique : c'est rompre avec la compulsion de répétition et éviter le retour des résistances, d'une part ce qui se joue en séances est connu admis comme étant de l'ordre du fantasme ce qui fait il n'est plus rejoué dans la réalité. D'autres part, les résistances c'est à dire les censures de la chaîne associative qui empêchent le travail psychothérapique sont écartés, il faut donc que la séance soit délimitée et la réalité admise et pour se faire, il faut que le patient paye chaque séance. (Gaci, 2024,P92)

Quand le psychologue travaille en institution, il est très bénéfique que ce soit l'institution qui établisse des tarifs variés en fonction des cas et que les aides sociales soient utilisées. « Les absences de séances sont justifiées, peu importe la raison », nous ne sommes pas à la merci de ses résistances de fuite, la durée de la séance appartient au patient, c'est son temps à lui, il le paye, il l'investie, si même il arrive en retard le psychologue ne peut allonger sa séance qui doit se terminer dans la durée prévue, et il faut bien souligner que cela implique que si le patient ne se présente pas, je suis prêt à l'accueillir à tout moment et pendant la durée de sa séance. Ainsi, et selon les psychanalystes de **SPP**, il n'est pas nécessaire de planifier un autre rendez-vous si le patient a déclaré qu'il ne serait pas disponible à tel jour : il est nécessaire d'être présent et prêt à le recevoir s'il ne vient pas malgré ce qu'il avait annoncé (Cité dans Si Moussi, 2002) .

. En revanche, en Algérie nous pensons qu'être trop rigoureux et stricte à propos des rendez-vous est un facteur de risque qui peut renforcer la fuite des patients d'un côté et de ne pas

pouvoir assurer une relation de continuité d'un autre côté, dans notre société algérienne représentée par ses différentes professions qui se caractérisent généralement par la souplesse exagérée en facteur du temps, aucun spécialiste sans dénigrer personne et sans porter un regard généralisable, ne peut aussi bien régler parfaitement sa montre (son temps) qu'un psychologue bien formé. De sorte que les gens se sont habitués à cette pratique, avoir un rendez-vous chez un médecin à 9h00 cela n'implique pas de passer à cette heure pile, mais peut être une heure après, mais à chacun son contexte de travail et son cadre. (Gaci, 2024,P93)

Il est fréquent que le patient "attaque le cadre", comme on dit. Il s'agit le plus souvent du temps et de l'argent : il arrive en retard (ou au contraire très en avance, de manière à comprendre qui le précède), manque des séances, se trompe de jour ou d'heure, « oublie » de payer et accroît sa dette, ou se trompe de manière répétée quant à la somme à payer, etc. Il arrive fréquemment, comme nous avons mentionné plus haut, qu'il refuse de régler une séance manquée alors qu'il a initialement accepté cette clause sans aucune difficulté apparente,...Etc. L'originalité de certains patients, dont les résistances s'expriment ainsi, est remarquable. Le thérapeute n'a d'autres règles que de demander avec fermeté le respect du cadre, sans aucune concession : surtout pas de négociation! Il est clair qu'il ne le fait pas. Il lui accorde son respect : toute autre attitude serait légitimement perçue comme un abus de pouvoir inacceptable par le patient et par l'enfant en lui-même. Il est néanmoins prévu qu'un jour, celui qui avait accepté sans difficulté cette règle la remettra en question : « Oui, bien sûr, mais là je ne pouvais pas faire autrement! ». Il est essentiel de se maintenir : c'est l'un des aspects où le respect des conventions est essentiel. La raison en est que pour le psychologue qui est présent dans son cabinet même lorsque le patient ne vient pas, la séance existe même en son absence, cela rassure en réalité le patient en lui donnant le sentiment d'une continuité qui n'est pas soumise à ses résistances et à ses tentatives de fuite.

2. la règle de « tout dire... ne rien faire » :

C'est la consigne de « l'association libre », souvent formulée sous la forme : « vous dites ce qui vous vient à l'esprit, même si cela vous semble gênant, difficile à dire. ». Il n'est pas nécessaire de dire ça en psychothérapie puisque le patient en cette position de face à face, ne dira pas tout ce qu'il sait et évidemment ce qu'il ne sait pas, mais toute l'attitude du thérapeute encouragera une parole libre. Quoi qu'il en soit, il est important de respecter les défenses du patient et de ne pas le perturber par des interprétations trop hâtives : le thérapeute non expérimenté commet souvent l'erreur d'interpréter trop et trop tôt.

En début de la psychothérapie, il peut être difficile d'être reconnu et inacceptable pour le patient qui, choqué, ému par la nouvelle relation ainsi que la découverte de son monde mystérieux. L'interprétation appropriée est celle qui se produit à temps, parfois après une période de réflexion prolongée, et lorsque le patient, l'entendant, répond par « oui, c'est ça ! apparemment c'est vrai... ». Il est important de noter que souvent, Il a davantage de chances de ne pas avouer ce qu'il ne sait pas, car alors, évidemment, tout repose sur la capacité du thérapeute à faire ressortir ce qui était méconnu et qui, enfin, pourra être dit. Le complément indispensable de la règle de libre parole est la règle d'abstinence. Si la situation thérapeutique souhaite préserver sa santé, elle doit respecter des règles rigoureuses tant sur le plan professionnel. Le thérapeute évite donc toute action qui, même banale, relèverait d'une relation

personnelle. Tout contact personnel doit être évité, à l'exception de toucher la main pour se saluer (Si Moussi, 2002) .

De plus, tout ce qui peut conduire à une relation explicitement sexualisée, voire sexuelle, est évidemment interdit. Le thérapeute et le patient restent assis dans leurs positions respectives (fauteuil-fauteuil), les corps peuvent se communiquer mais jamais se toucher et ne jamais quitter les potions qu'à la fin de la séance, cela implique même quand il s'agit des provocations de consultant, en cours de la 3^{ème} séance de consultation, une patiente me demandant si c'est possible de s'asseoir juste à coté du psychologue et non en face et de lui pratiquer la relaxation ? Cela implique bien sûr de comprendre son attitude transférentielle et de ne pas tomber dans une relation sexualisée. Certaines techniques dites psychothérapeutiques (ex : la relaxation) ! Peuvent présenter un danger pour la prise en charge, comme il affirmait **Si Moussi (2004)** : « ...comment une psychologue femme s'engage à relaxer un névrosé dans le désir et incontrôlable et destructeur? on laisse le lecteur imaginer ce qui peut se passer dans la tête et dans le corps de cet homme allongé par une femme qui lui parle d'une voix douce maternelle, la porte fermée dans une société où ce type de relations induit toujours une présence diabolique du désir certains patients vivent passivement et en silence ces situations de difficultés extrêmes comme une torture dont ils ne peuvent se défendre d'autres fuient rapidement cette relation... » (P.123). Sans parler sur la pratique désastreuse de la relaxation pour certains qui ne respectent pas les regles du cadre, le plus souvent on assiste à une relation personnelle y voir sexuelle.

Dans le même contexte de la règle d'abstinence- ne rien faire-, cela implique tout geste, action, mouvements et même pas dire quelque chose qui pourrait nuire au patient ou à l'une des personnes qu'il mentionne. Ce n'est pas toujours simple, car il est possible de causer des dommages à son insu, par maladresse, par un mouvement irréfléchi, etc. C'est à ce moment-là que se manifeste l'importance de surveiller ses propres mouvements contre-transférentiels afin de contourner les pièges de la relation thérapeutique.

De plus, il est évident que le thérapeute évite toute action qui ne serait que bénéfique pour lui-même, pendant le traitement et en dehors. Selon **Schaeffer et Diatkine (1998)** La difficulté réside dans le fait qu'il arrive parfois de rencontrer différents protagonistes d'un conflit ou d'un drame familial, amical, professionnel, etc. Cela est courant pour les enfants et les adolescents ou les conflits de couple, etc. ; donc, une action (par des interventions, des interprétations, voire des conseils si on ne peut pas l'éviter) peut toujours amener le patient à agir au détriment d'autrui. Il est primordial de ne pas se faire, de manière volontaire ou inconsciente, l'allié du patient contre d'autres individus. Certains sont capables de piéger leur thérapeute.

3 .Le respect du secret

Tout ce qui se dit et se déroule pendant la séance est strictement confidentiel, y compris et surtout avec les proches du patient, que nous évitons autant que possible, cela implique selon Gaci (2024) que certainement, l'importance de travailler sur rendez-vous pour éviter le croisement des patients (des proches) à la salle d'attente, nous rappelons que la salle de consultation chez les psychanalystes contient deux portes ; une porte pour entrer les patients et une autre porte pour la sortie, cela permet de mettre en garde l'anonymat des patients et réserver leur secrets. Il faut bien être vigilant quand un parent ou celui qui accompagne le patient demande des éclaircissements concernant son état, il ne faut jamais divulguer les secrets ou la vie privée des patients. C'est seulement de cette manière que le patient peut accorder sa

confiance à son thérapeute et lui confier ce qui ne pourrait être dit à personne d'autre et dont le poids parfois l'accablerait. Pour cette règle y a trois exceptions sont envisageables selon **Perron (1998)**:

- les échanges avec des collègues, afin de mieux comprendre un cas complexe, ou parce que le travail institutionnel y oblige (par exemple lorsque deux thérapeutes travaillent ensemble, l'un s'occupant de la mère et l'autre de l'enfant).
- les supervisions, où un cas est présenté à un thérapeute expérimenté. Dans tous les cas, il est essentiel de préserver l'anonymat du patient. Pendant une longue expérience des échanges entre collègues et des supervisions, je ne me rappelle pas d'un seul cas où le nom de famille d'un patient ait été évoqué.
- les articles. Elles sont indispensables à la réflexion professionnelle et à la promotion du développement de la pratique, de la clinique, de la théorie.

Cependant, il est nécessaire de garantir que personne ne pourra identifier le patient en lui attribuant un prénom fictif, en modifiant certains détails biographiques, etc. ; on évite de mentionner des événements ou des détails personnels qui faciliteraient l'identification.

3. L'anonymat du thérapeute

Cette règle, qui s'ajoute aux deux précédentes (non-agir et respect du secret), a été enseignée à travers une longue histoire du mouvement analytique. Le Psychologue ne mentionne pas sa vie personnelle, ses opinions politiques et religieuses, etc., et ne doit en aucun cas chercher à convaincre le patient de ses propres opinions. Il est important de prendre soin de cela, car elles peuvent s'introduire dans certaines interventions, à l'insu du thérapeute lui-même. Dans le contexte actuel en Algérie il paraît très facile de décrypter les tendances religieuses ou culturelles chez certains psychologues concernant la posture, la tenue vestimentaire (le voile, barbe et sa tenue islamique-*Qamis*-), les choix personnels peuvent être interprétés en fonction de la langue (l'accent, dialecte,...) utilisée par le thérapeute (Cité dans Si Moussi, 2002) .

Nous pensons que plus important à retenir, c'est que la tenue vestimentaire peut ne pas être un obstacle majeur dans le travail clinique si la (e) psychologue contrôle suffisamment son système de valeur voire sa religiosité au moment de la consultation, à titre d'exemple une jeune femme psychologue voilée (*jilbab*) s'est installée en privé et elle ne reçoit dans ses consultations que les enfants et les femmes ! (*Informations mentionnées sur le panneau signalétique de son cabinet*), cela implique que le patient homme pour elle présente un danger sexuel (s'enfermer seule avec un homme, et une représentation religieuse que le troisième sera le diable), alors que si le psychologue se contrôle (parole et l'écoute) et plus il respecte le cadre déjà évoqué plus haut le travail sera contrôlé sans dépassement. (Gaci, 2024,P96)

Toutes ces règles sont à respecter aux moments des consultations et avant d'engager une psychothérapie, cela permet de mener à bien l'analyse de la demande qui sera développé juste après.